

Ville de Saint-Flour



Budget Primitif 2014

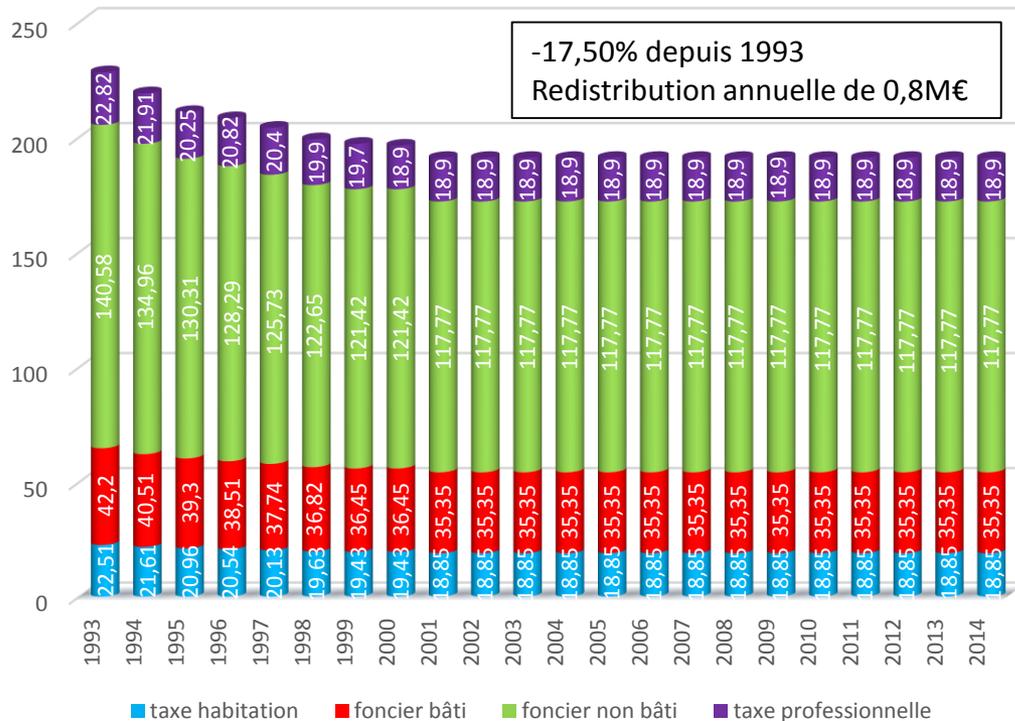
2

Evolution des principales données budgétaires depuis 1993

Ville de Saint-Flour - Budget 2014

Fonctionnement

Évolution de la fiscalité :
baisse des taux d'imposition locaux



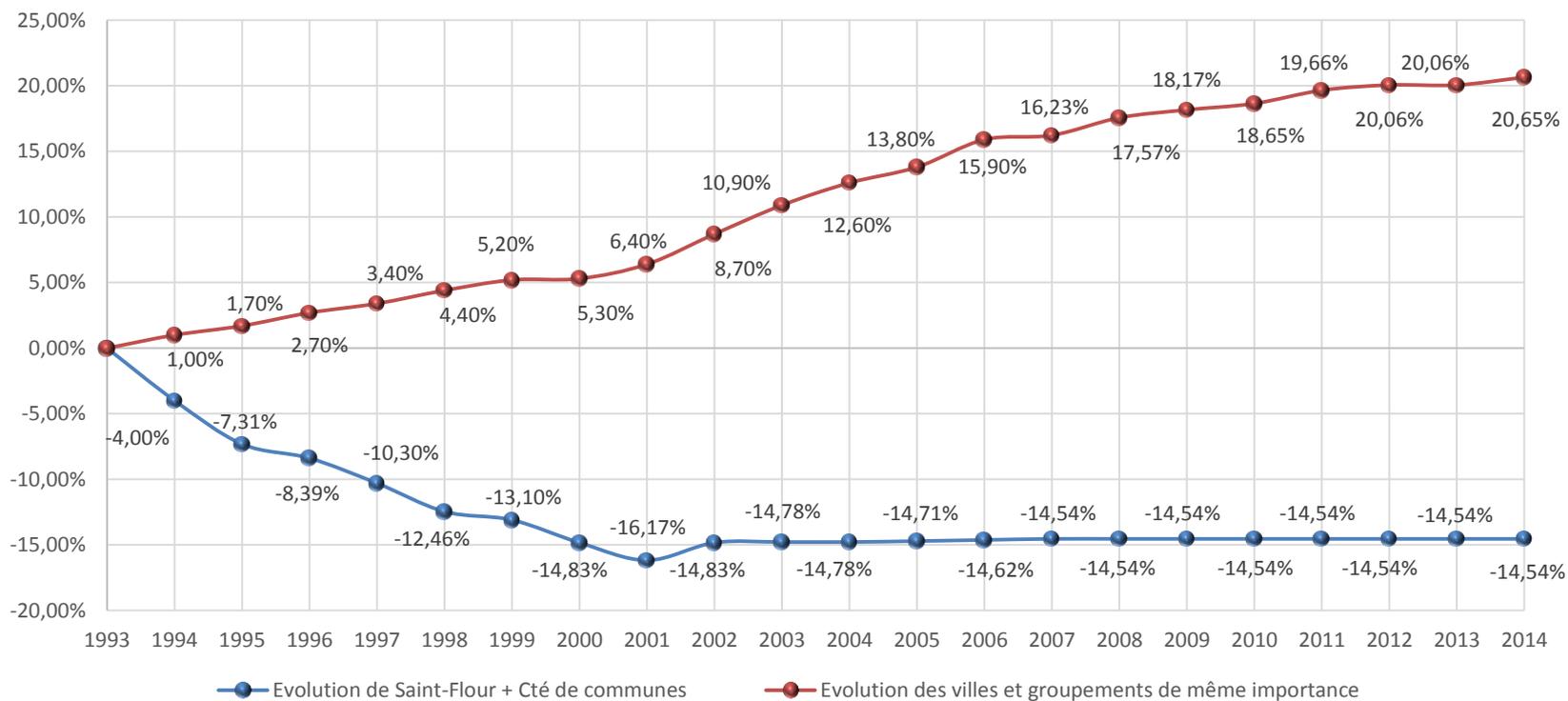
a) Fiscalité

Comme nous nous y sommes engagés, la baisse des taux d'imposition locaux est effective depuis 1993.

Cette année, les taux d'imposition locaux sont identiques à ceux des années 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 après une baisse de 17,50% depuis 1993, ce qui permet **pour 2014, une redistribution aux Sanflorains de 0,8 million d'euros.**

*** Évolution des taux de fiscalité locale :**

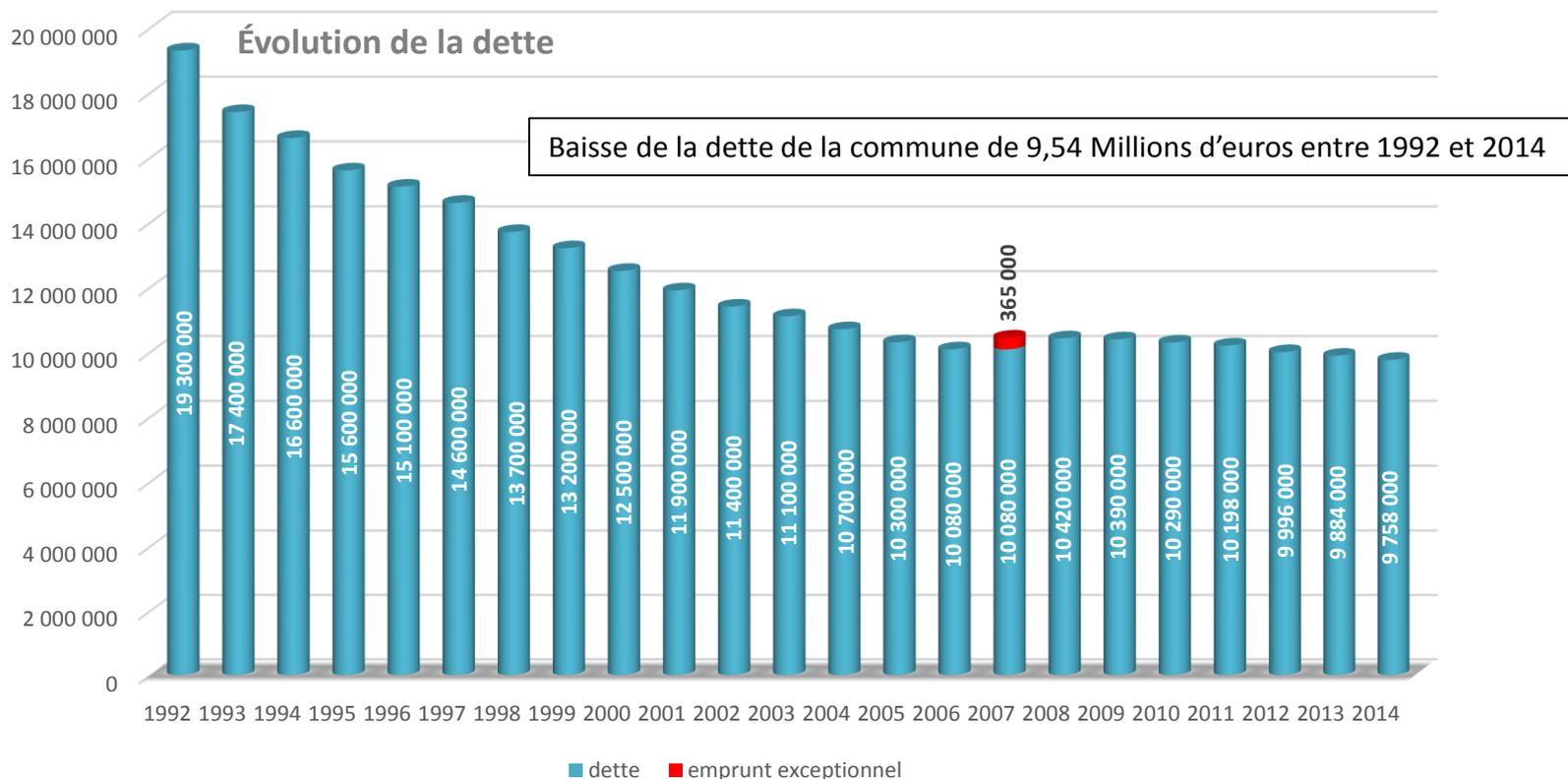
Évolution des taux de fiscalité locale



b) Évolution de la dette

Le 1^{er} janvier 1992, la dette de la commune s'élevait à 19,3 millions d'euros.

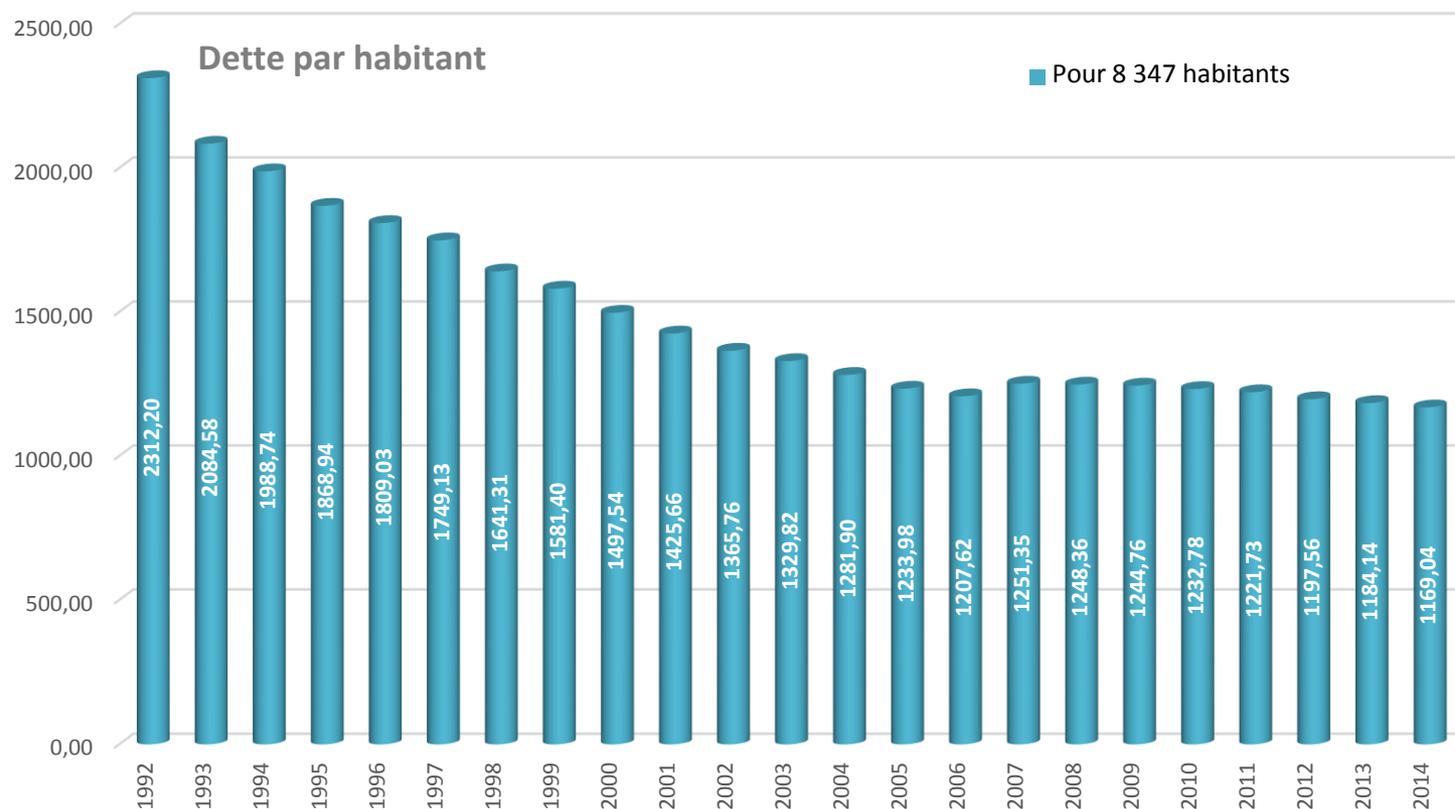
Au 31 décembre 2014, elle s'élèvera à 9,758 millions d'euros, soit une diminution de 49,48%.



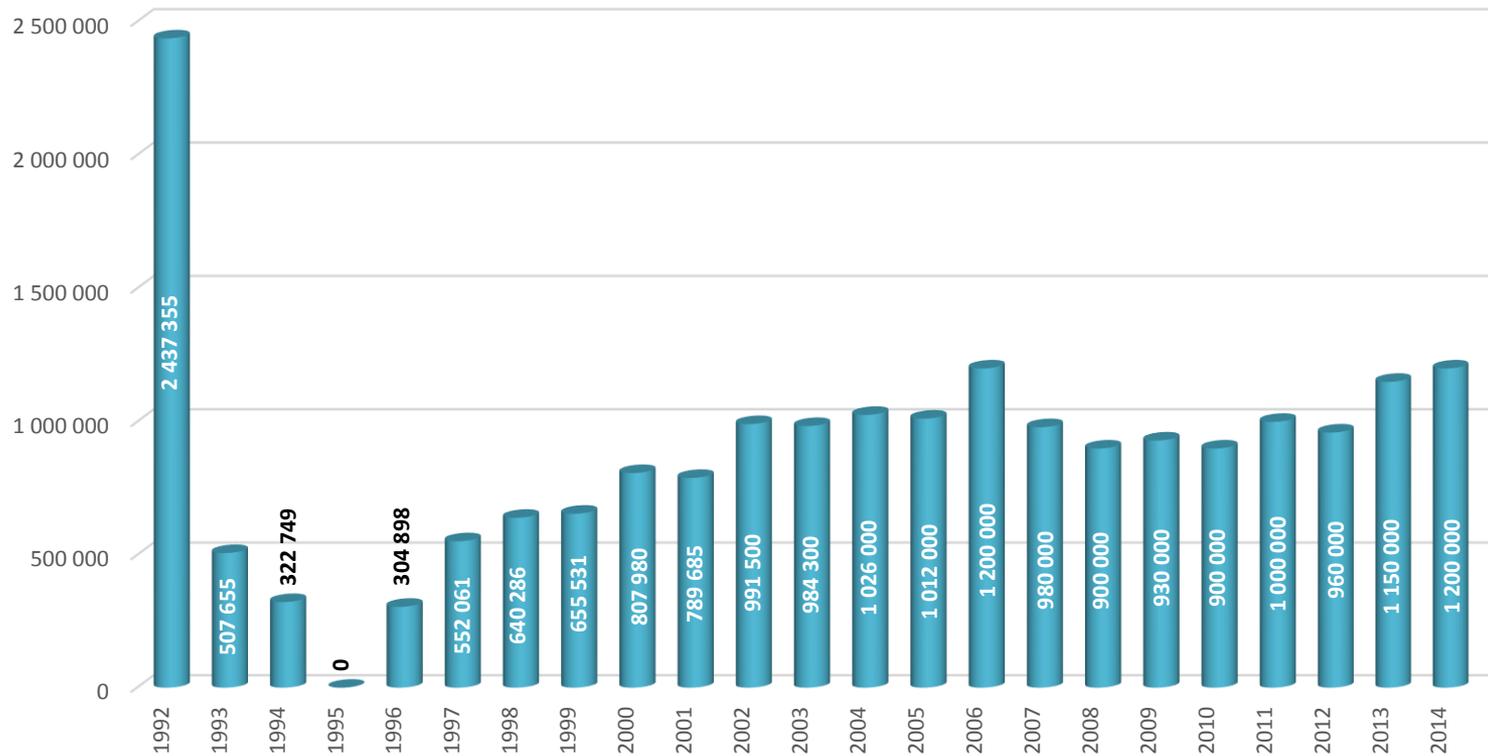
Cette diminution de la dette a été possible grâce à la politique que nous avons mise en place, à savoir : **maintenir le recours à l'emprunt entre 50% et 100% du capital remboursé annuellement.** Malgré cela, nous avons pu maintenir un niveau soutenu des investissements.

Sur la base de la population de 1992, l'endettement par habitant est passé de 2 312,20 € à 1 169,04 €.

En prenant en considération la population en vigueur au 31 décembre 2013 (7256 habitants), la dette est de : 1 344 €.



Capital emprunté



De 1993 à 2002, le capital emprunté représente 50% du capital remboursé annuellement. A compter de 2002, tout en poursuivant la baisse de la dette, ce capital emprunté varie entre 70% et 100% du capital remboursé annuellement.

Cette politique rigoureuse a permis de réaliser un désendettement important de la ville. En 2014, le capital emprunté représentera 90,33% du capital remboursé annuellement pour permettre de poursuivre nos investissements et pour profiter des taux attractifs.

c) Dépenses réelles de fonctionnement

✓ Les Charges à Caractère Général

En 2014, les charges à caractère général s'élève à 2 180 732 €.

En augmentation, les frais de chauffage, de combustibles et d'assurances.

En diminution, les frais de fonctionnement de la crèche transférée au C.C.A.S.

✓ Les Charges de Personnel

En 2014, les charges de personnel s'élèvent à : 4 185 732 €. Elles sont en diminution de 9,36% par rapport à 2013.

Cette diminution est due au transfert du personnel de la Structure Multi Accueil et Relais Petite Enfance au C.C.A.S. (- 512 000 €), compensée principalement par les augmentations suivantes :

+ 0,45 % : Validation des services et avancements de grade de certains agents (20 000 €).

+ 2,00 % : Emplois d'Avenir en année pleine + CAE (84 000 €).

+ 0,32 % : Taux de cotisation caisses de retraite (14 300 €).

+ 0,45 % : Recrutement d'un manager de centre-ville (20 000 €).

+ 0,45 % : Attribution des points à certains grades de la catégorie C et B (20 000 €).

✓ Les Charges de Gestion Courante

En 2014, les charges de gestion courante s'élèvent à 1 811 644 €, en progression de 8,80% par rapport à 2013 (1 613 940 €).

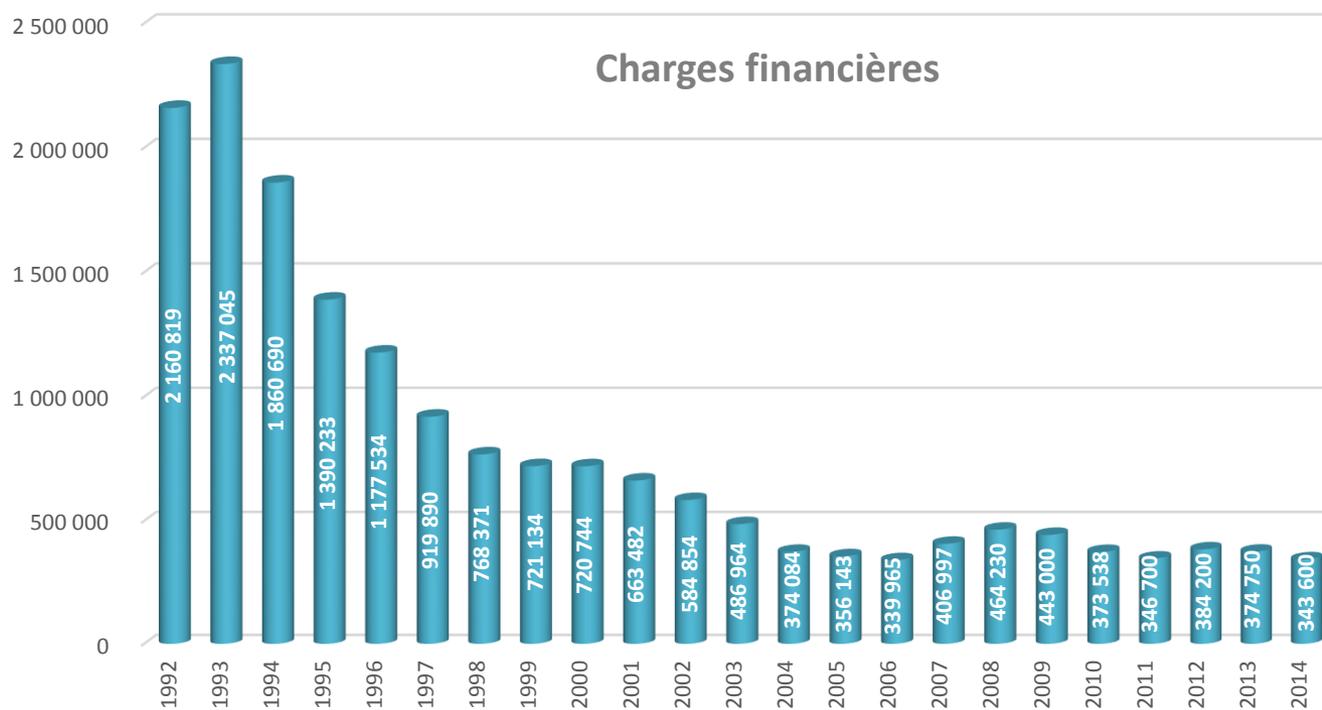
Cette hausse s'explique principalement par :

- Augmentation de la subvention versée au budget du Centre Communal d'Action Sociale pour la prise en compte du transfert de la Crèche Municipale et du Relais Petite Enfance au C.C.A.S. (+ 255 000 €) et 30 000 € de subvention exceptionnelle pour le restaurant du 3^{ème} Âge de la Ville Basse.
- Progression également des subventions versées aux budgets annexes du bus (+16 000 €), du camping (+8 000 €) et du cinéma (10 742 €).
- Subvention exceptionnelle de 23 000 € à l'Amicale Laïque pour l'équipement de l'ALSH.
- Compensée par la suppression de la subvention versée à La Passerelle (-130 000 €). Cette dépense en diminution entraîne une baisse d'un même montant en recettes au titre de l'allocation de compensation (charges de transfert).

✓ Les Charges Financières

Le remboursement des intérêts était de 2 377 045 € en 1993. En 2014, ce montant est de 343 600 € soit une baisse de **85,54%** par rapport à 1993.

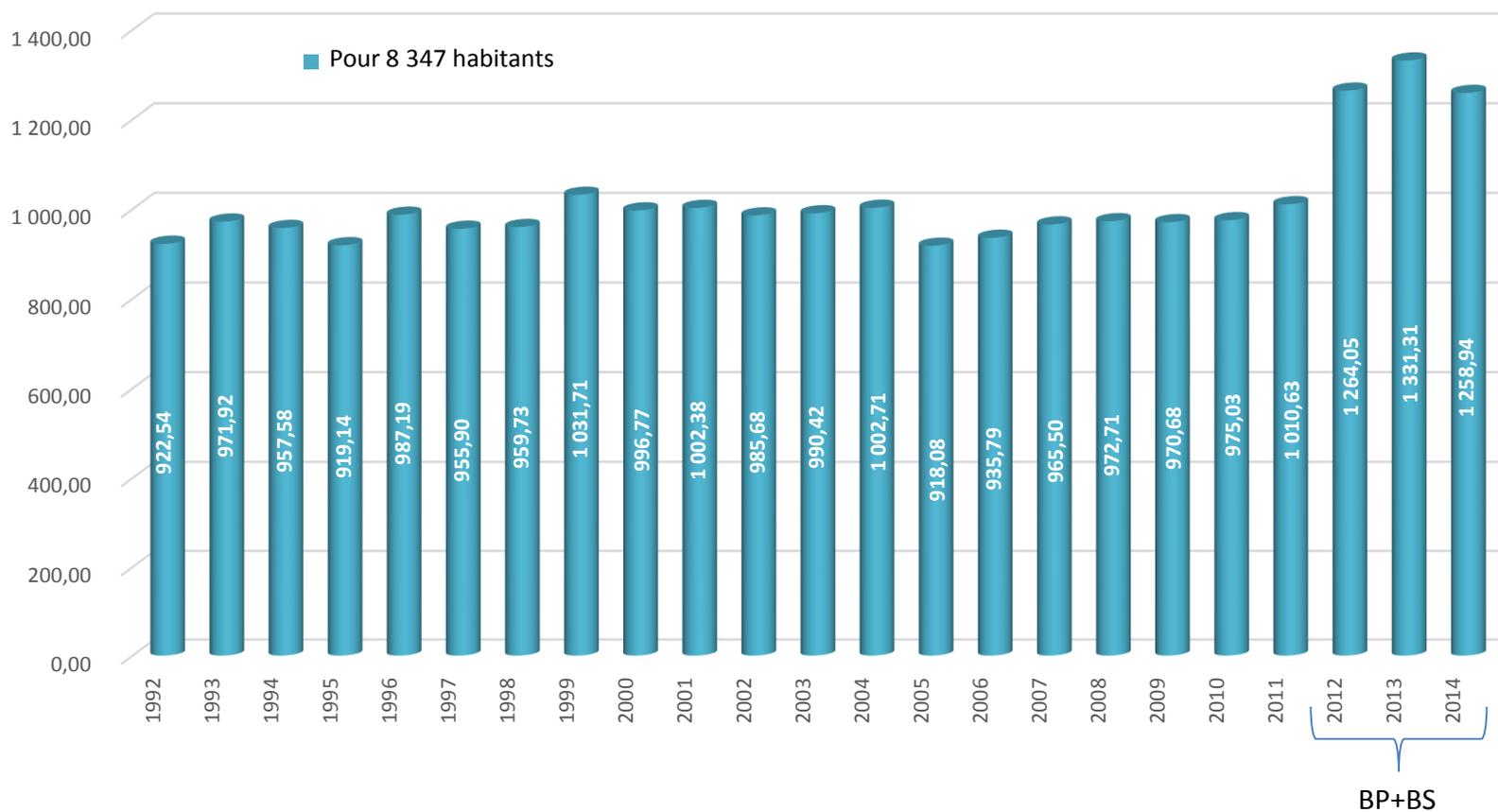
En 2014, le taux d'intérêt moyen de notre dette s'élève à 3,15 % contre 3,64 % en 2013. La structure de notre dette est composée à 66,93 % d'emprunts à taux fixe, 26,64 % d'emprunts à taux variable et de 6,43 % d'emprunts indexés sur le taux du Livret A.



d) Dépenses de fonctionnement par habitant

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 508 397 € contre 11 112 431 € en 2013 et 10 468 159 € en 2012.

Dépenses de fonctionnement par habitant



e) Recettes de fonctionnement

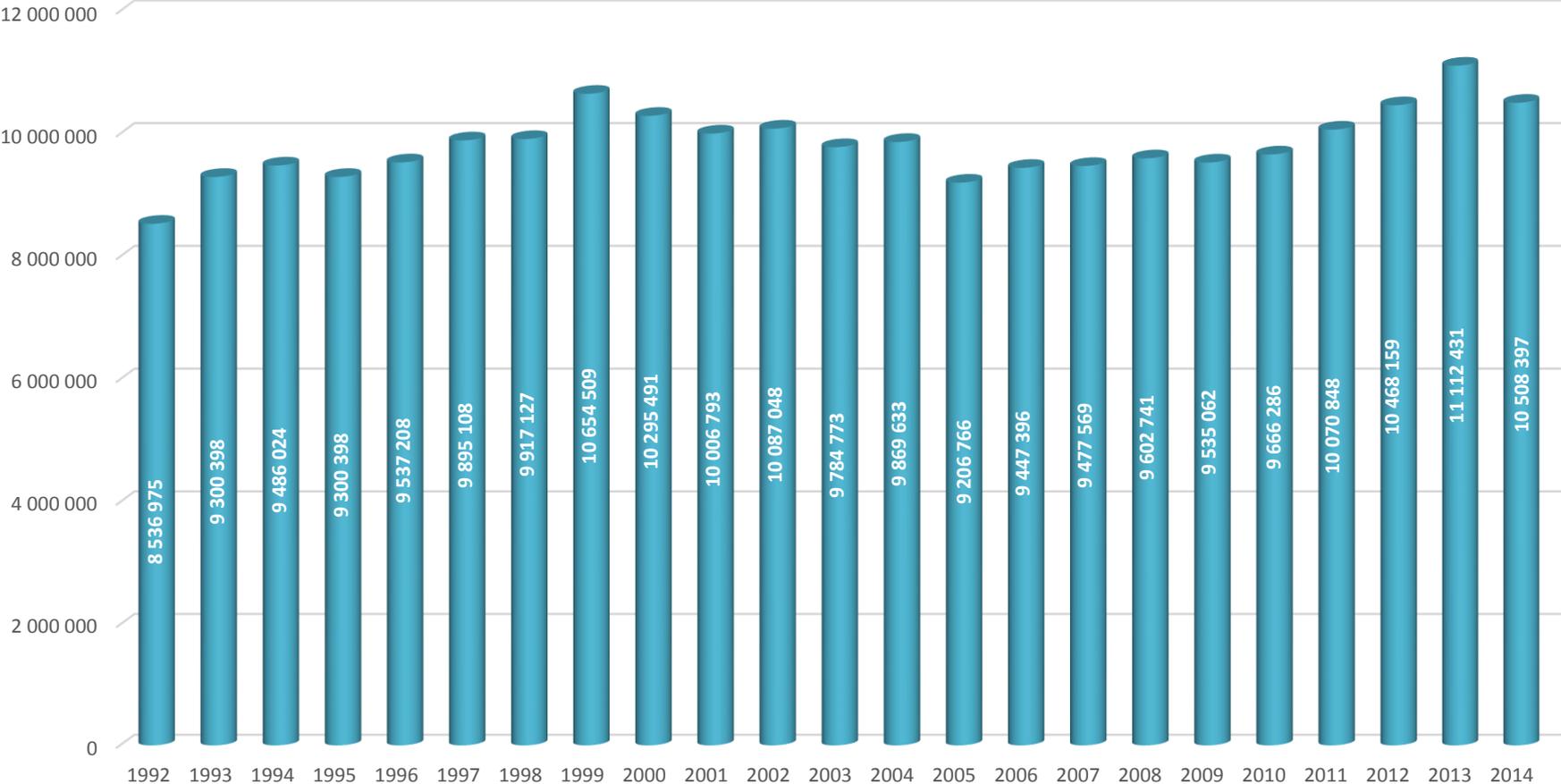
En 2014, le montant de ces recettes s'élève à 10 508 397 € contre 11 112 431 € en 2013 et 10 468 159 en 2012.

Par rapport à 2013 :

- Diminution du fait que le transfert de l'excédent du budget annexe de la gendarmerie au budget général de la commune (450 000 €) qui n'est pas reconduit.
- Une progression des Contributions directes (tout en maintenant les taux identiques à ceux des années de 2001 à 2013 après une baisse de 17,50 % depuis 1993).
- Les produits attendus des contributions directes augmentent de 2,70 % par rapport à 2013 (2013 : 3 988 000 € ; 2014 : 4 095 700 €). Le coefficient de revalorisation des bases 2014 fixé par l'État est de 0,90 %; l'évolution positive intrinsèque de nos bases, à taux constant, est par conséquent de 1,80 %.

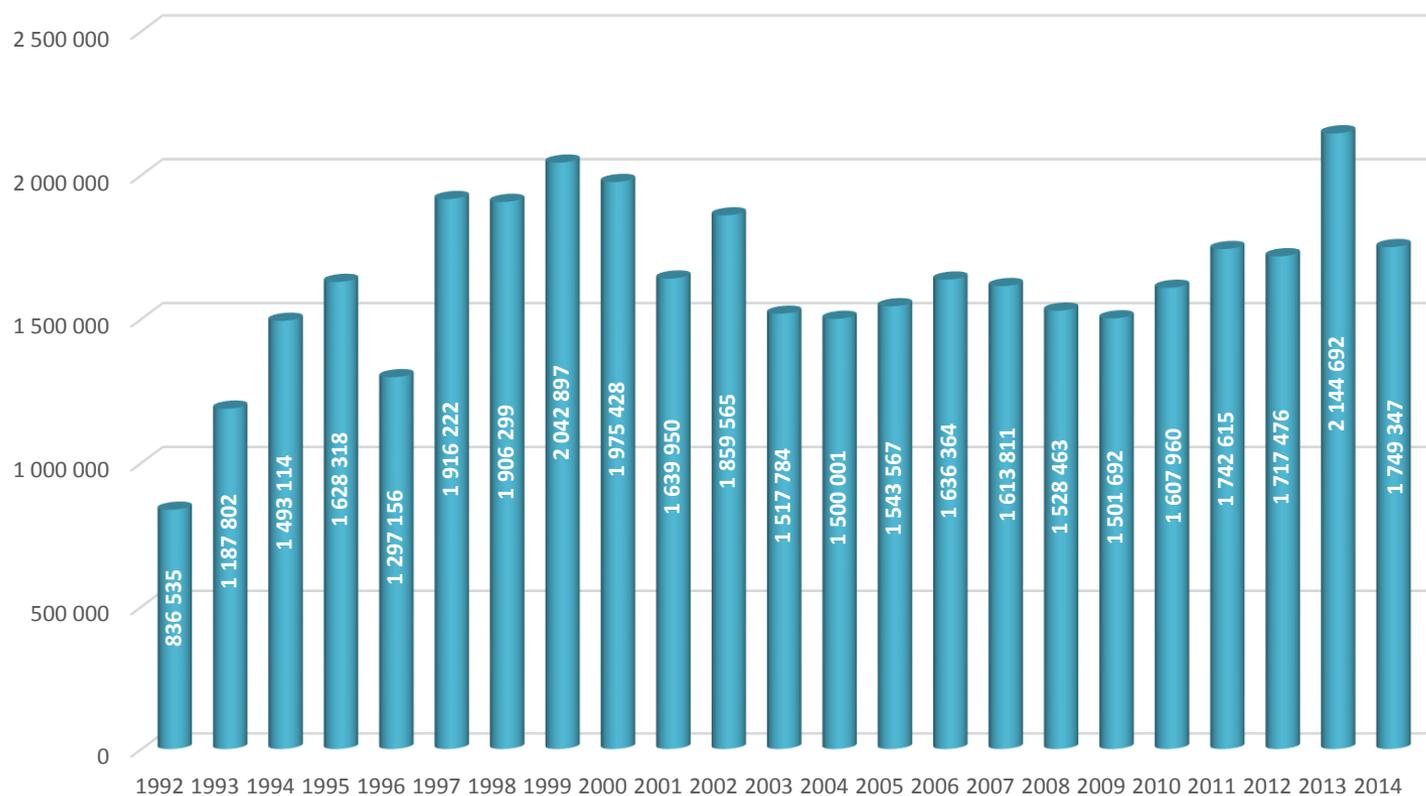
A noter cependant en diminution, les dotations de l'État (-4,77% au titre de la dotation forfaitaire) et des produits des services (-9,11%).

Recettes de fonctionnement



f) Épargne Brute

En 2014, l'épargne brute s'élève à 1 749 347 € (2 144 692 € en 2013 et 1 717 476 € en 2012). Elle représente la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) et les recettes réelles de fonctionnement. Une gestion rigoureuse du budget au cours de ces dernières années a permis de la maintenir à un niveau satisfaisant.



Investissement

En 2014 les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 899 878 €.

En 1993 les dépenses étaient de 559 871 €, ce qui représente une augmentation de 518 %.

Au cours de ces vingt et une dernières années, une politique rigoureuse a été poursuivie.

En effet, les dépenses d'équipement ont été financées grâce à l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement, un recours limité à l'emprunt et aux démarches actives auprès de nos partenaires institutionnels (Conseil Général, Conseil Régional, État) pour l'obtention de subventions d'équipement.

Ces dépenses d'équipement doivent nous permettre de terminer les opérations en cours réparties selon les axes suivants :

1) Poursuite d'un programme pluriannuel de rénovation de la voirie :

➡ **1 279 196 €**

2) Remise aux normes des équipements communaux :

➡ **1 171 642 €**

3) Programme de requalification et redynamisation du centre ancien de la Ville :

➡ **51 250 €**

auxquels s'ajoutent les dépenses non individualisées en opération
(modernisation des services municipaux, acquisition de terrains et de biens immobiliers et remplacements de véhicules) :

➡ **397 790 €.**

Conclusion

L'évolution des données budgétaires depuis 1993, montre que l'équipe municipale a répondu aux objectifs fixés, à savoir :

- ➔ Maîtriser une nouvelle fois nos dépenses réelles de fonctionnement.
- ➔ Ne pas augmenter les taux d'impôts locaux pour la 14^{ème} année consécutive, après une baisse de 17,5% depuis 1993.
- ➔ Réaliser, cependant, des équipements pour un montant de 2 899 878 €.
- ➔ Dégager une épargne brute au moins égale au remboursement du capital de la dette.
- ➔ Limiter l'emprunt à 90,33 % du capital remboursé annuellement.

Cet effort sur l'investissement permet de réaliser des équipements importants et de développer les grandes orientations définies par l'équipe municipale :

- ➔ Programme de requalification et de redynamisation du centre ancien de la ville (haute et basse).
- ➔ Poursuite d'un programme pluriannuel de rénovation de la voirie.
- ➔ Remise aux normes des équipements communaux.
- ➔ Opérations de mise en sécurité du public et d'amélioration du cadre de vie.
- ➔ Politique de logement.
- ➔ Développement de l'offre de services.
- ➔ Politique sociale et culturelle.

Cette rigueur a permis de réaliser le redressement financier de notre ville tout en maintenant un niveau d'investissement important.

Ces efforts devront être poursuivis dans la continuité des règles de gestion rigoureuse que nous nous sommes fixées.

Budget primitif 2014

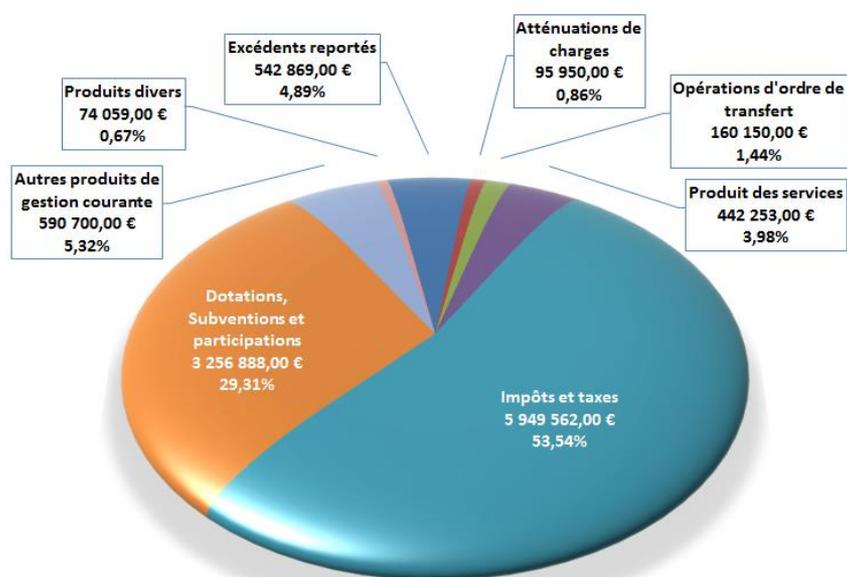
19

Ville de Saint-Flour - Budget 2014

Section de fonctionnement : les recettes

Total des Recettes de Fonctionnement en 2013

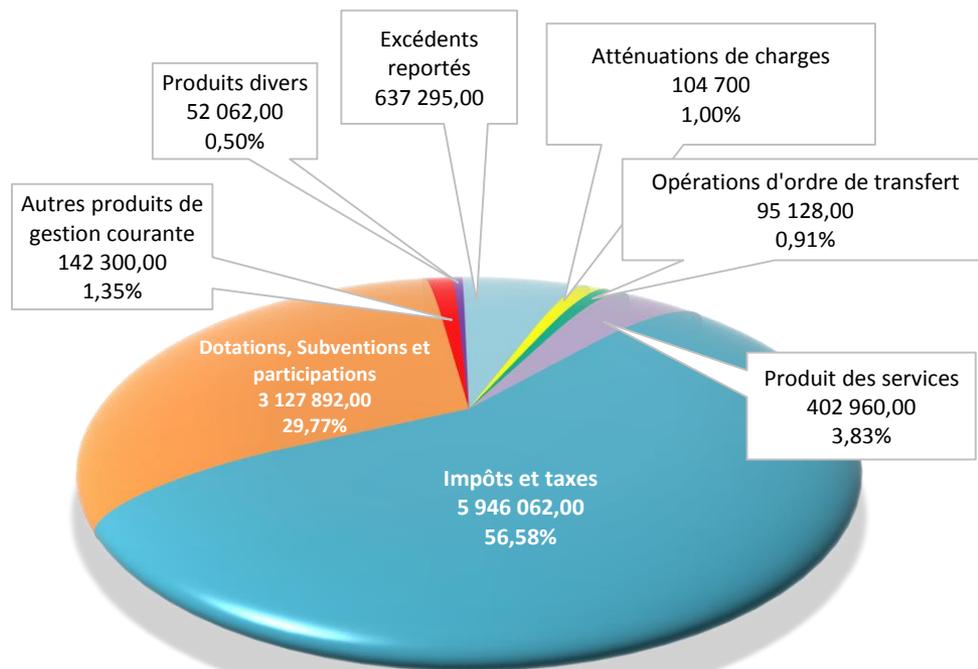
11 112 431 €



Recettes de Fonctionnement 2013

Total des Recettes de Fonctionnement en 2014

10 508 397 €

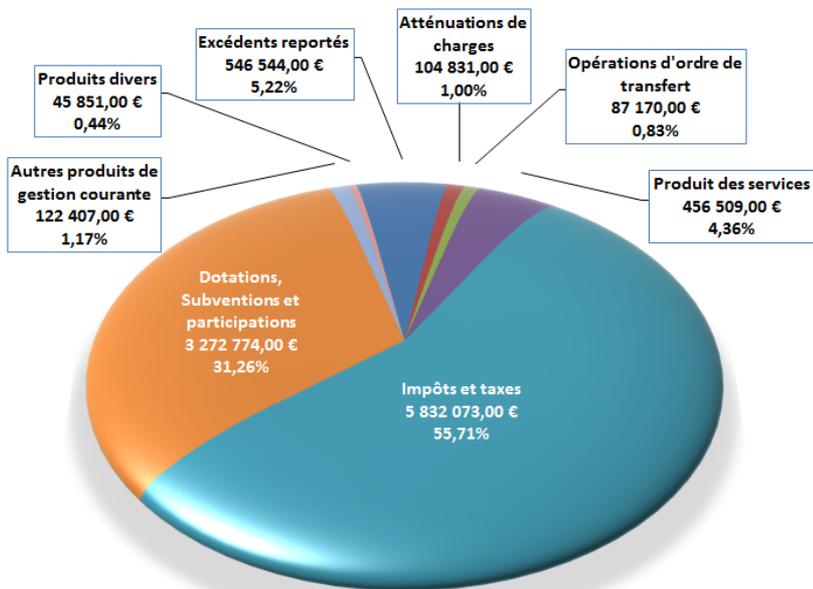


Recettes de Fonctionnement 2014

Section de fonctionnement : les recettes

Total des Recettes de Fonctionnement en 2012

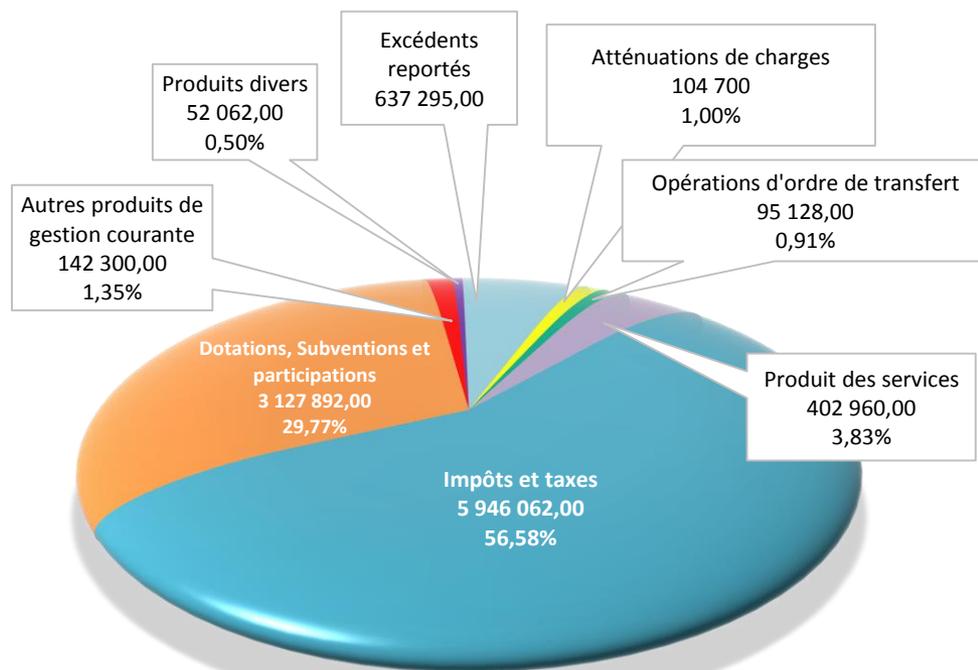
10 468 159 €



Recettes de Fonctionnement 2012

Total des Recettes de Fonctionnement en 2014

10 508 397 €



Recettes de Fonctionnement 2014

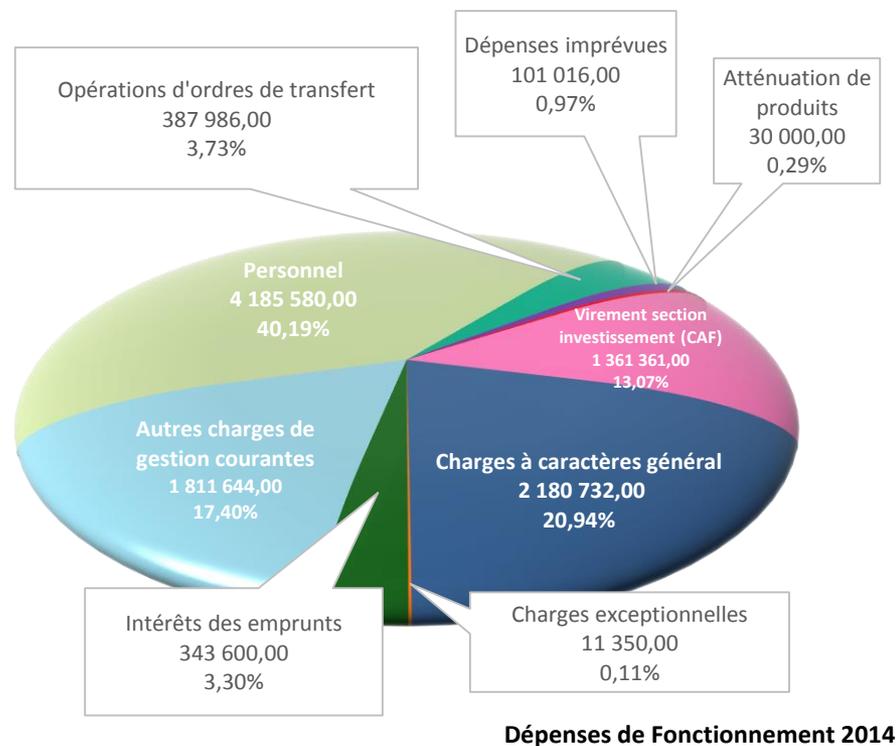
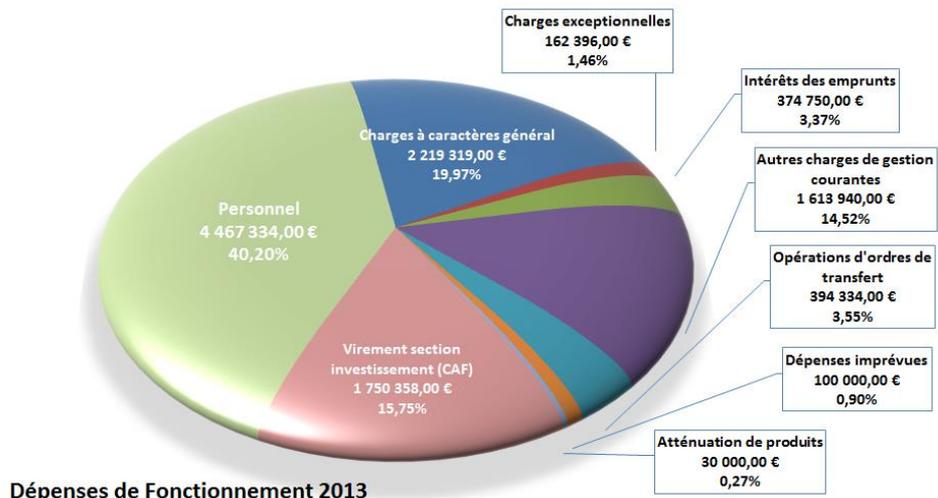
Section de fonctionnement : les dépenses

Total des Dépenses de Fonctionnement en 2013

11 112 431 €

Total des Dépenses de Fonctionnement en 2014

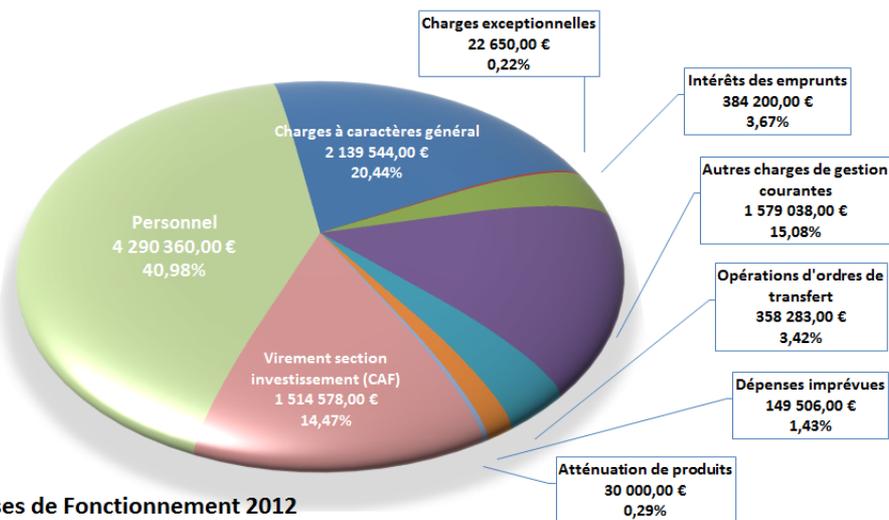
10 508 397 €



Section de fonctionnement : les dépenses

Total des Dépenses de Fonctionnement en 2012

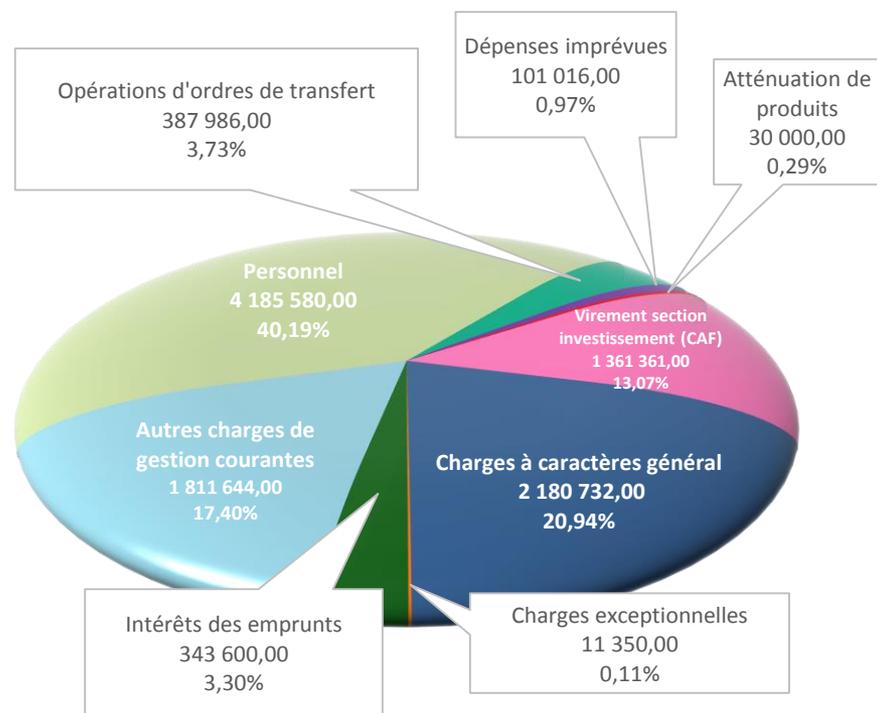
10 468 159 €



Dépenses de Fonctionnement 2012

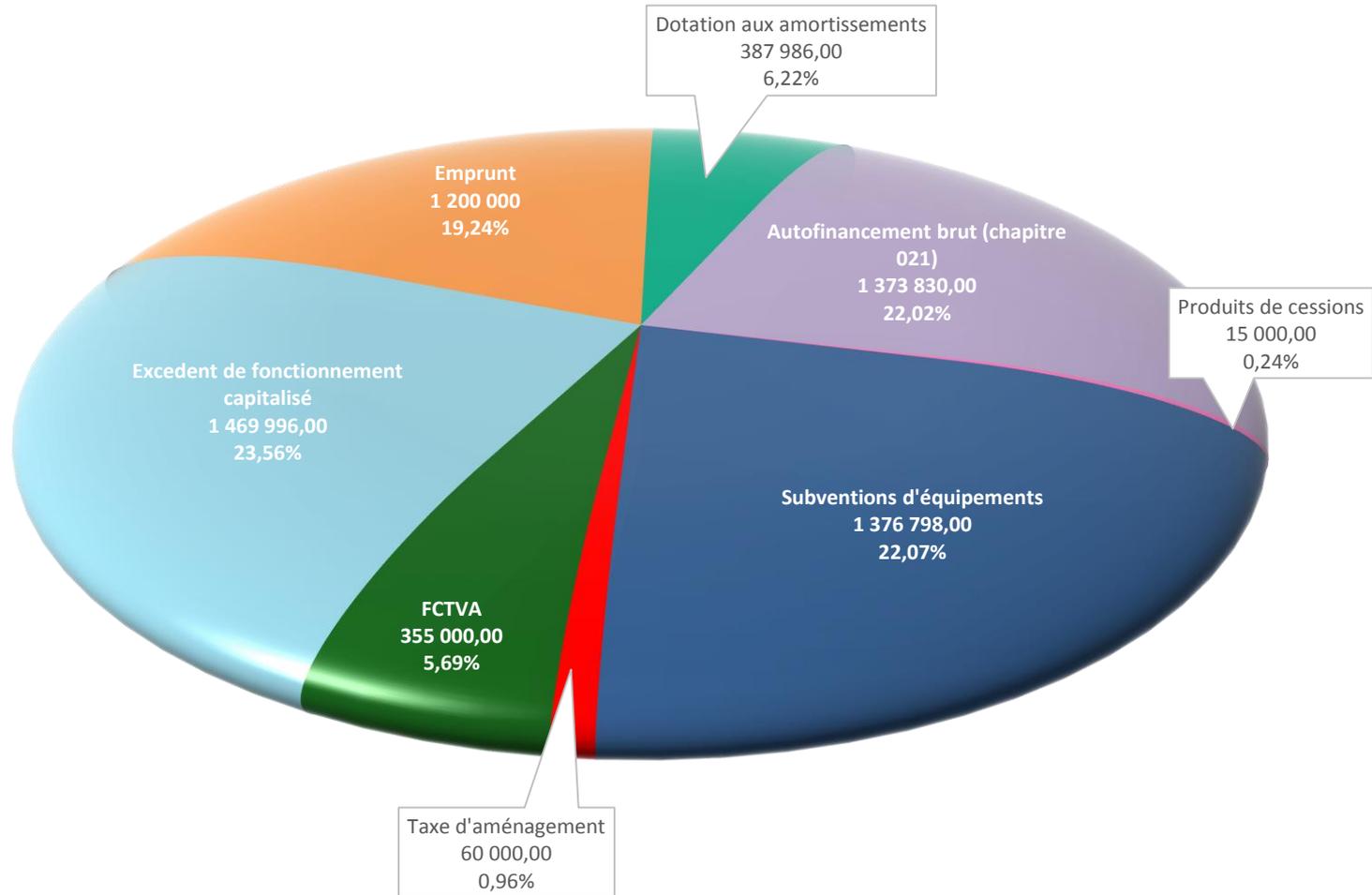
Total des Dépenses de Fonctionnement en 2014

10 508 397 €

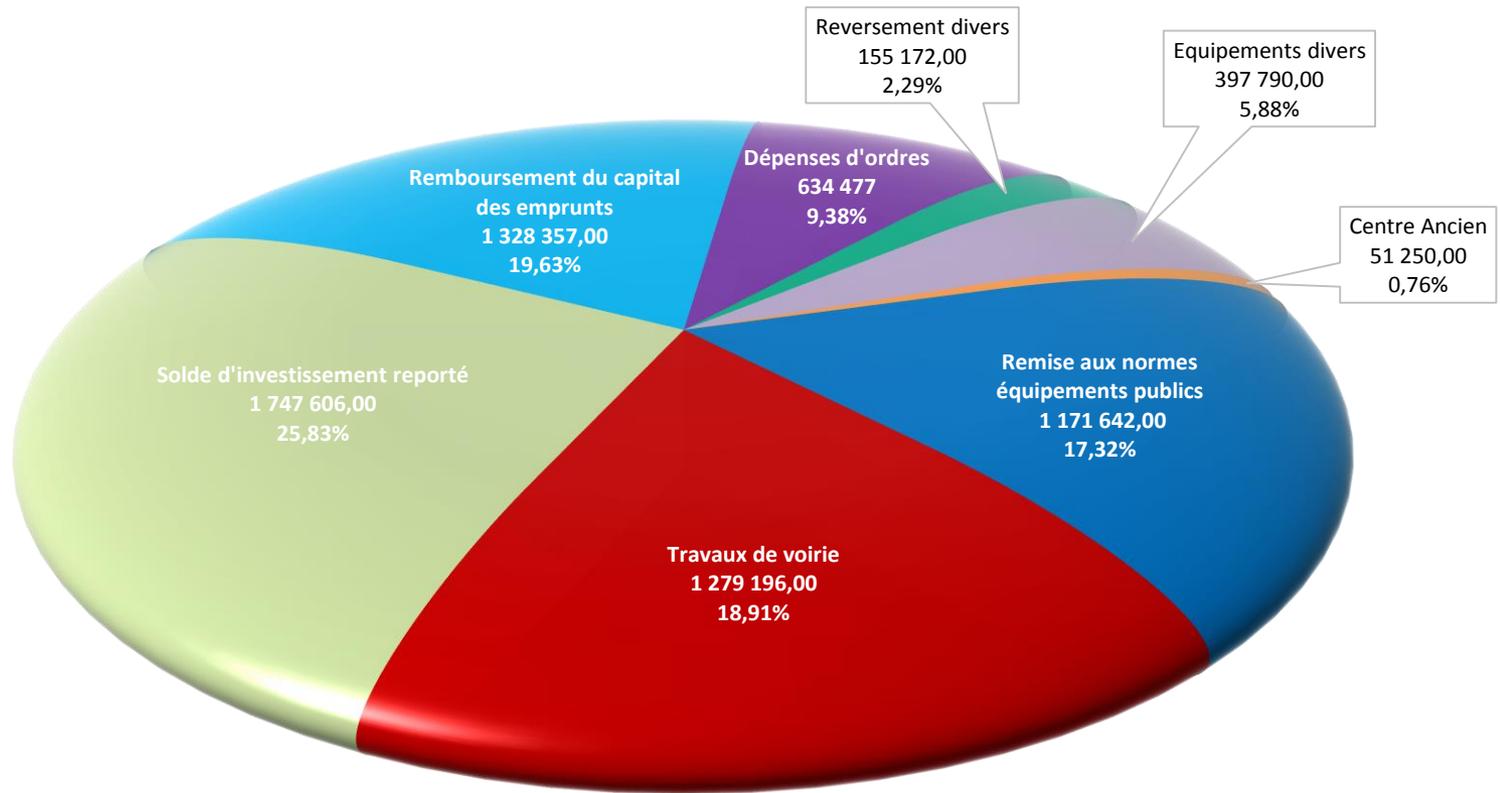


Dépenses de Fonctionnement 2014

Recettes d'investissements en 2014



Dépenses d'investissements en 2014



26

Ville de Saint-Flour - Budget
2014